

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Date de convocation : 27/02/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	44
VOTE :	
Pour :	44
Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du 09 Mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du complexe des Echards à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DÉLIBÉRATION AURORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBELLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE) , M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE) procuration à M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), , M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), Mme AURELIE RAMSEYER (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

Autre participant : M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

Mme Nathalie REGOND PLANAS a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DÉLIBÉRATION AURORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le président rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée [...] ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au comité syndical, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2021 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le Comité Syndical DELIBERE

et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les RAR et les crédits afférents au remboursement de la dette).

25% des dépenses réelles d'inv. inscrites au BP 2022 hors RAR et déduction faite du montant du capital des emprunts	
total dépenses inv BP 2022	1 572 336,30 €
cpte 16	0,00 €
total	1 572 336,30 €
25%	393 084.07 €

- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement pressenties :

Chapitre	Article	Objet	Montant
45	454157	DICRIM	21 000.00
20	2031-52	ETUDE 4 BARRAGES BAILLAURY	41 000.00
45	454148	TRAVAUX BAILLAURY	150 000.00
20	2031-42	ETUDE DIGUES CLASSÉES SUITE OPI	100 000.00
Total (inférieur au montant maximal autorisé)			312 000.00€

- **PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées dans ce cadre seront inscrites au budget primitif 2023.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le / La Secrétaire de Séance :

Certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Sous-Préfecture le : **13 MARS 2023**
De la publication le : **13 MARS 2023**

REÇU LE :
13 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET